PUBLIÉ LE 13/12/2023

Décision DG n° 2023-186 du 13/12/2023 – Nomination à l'ANSM (BARBOTIN Marie-Laure)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er : La décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

Après l'article 10, il est inséré un article 11 ainsi rédigé :

« Article 11 :
- Madame BARBOTIN (Marie-Laure) est nommée responsable du centre d'appui au pilotage et à la performance. »

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 15 décembre 2023, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 13 décembre 2023

Christelle RATIGNIER CARBONNEIL
Directrice générale

En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 13/12/2023

Décision DG n° 2023-187 du 13/12/2023 – Délégation de signature à l'ANSM